

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2011





Cher Membre de l'ODAE-Suisse,  
Chère Donatrice, cher Donateur,

Il y a de quoi s'inquiéter face à la généralisation de mots et de clichés dévalorisants sur les personnes qui viennent en Suisse en tant qu'étrangers ou étrangères, requérant-e-s d'asile ou sans-papiers. Par exemple, les Roms déposeraient une demande d'asile pour pouvoir « passer l'hiver » ici, il viendrait en Suisse des « touristes de l'asile » – la plupart des travailleurs et travailleuses saisonniers – demandant l'asile pour combler la période « sans travail » dans les champs espagnols. Et le « printemps arabe » aurait généré des « parasites » qui préféreraient rejoindre le « paradis de l'asile » qu'est la Suisse.

Une incroyable « euphorie de durcissement » se propage. Divers cantons refusent d'héberger des requérant-e-s d'asile et la population oppose une résistance massive. Les images ont de l'effet ! La critique s'élève aussi au sujet des procédures d'asile qui sont dites « kafkaïennes » et dépourvues de toute raison.

Il s'ensuit de nets durcissements des procédures à l'échelon fédéral : fin de la possibilité de déposer des demandes d'asile aux ambassades, ce qui signifie que les personnes en fuite devront davantage recourir aux « services » douteux des passeurs. Le fait de désertier devrait ne plus être admis comme motif de fuite et l'aide aux pays en développement serait liée à la conclusion de traités de réadmission.

Cloisonnement et durcissement, aggravation et punition sont les rails du débat actuel et les images que l'on crée sont dénigrantes, blessantes et catégoriques. Elles sont conçues pour que les personnes en fuite – pour une raison ou une autre – soient rabaissées dans le but de mettre en place une politique rigide plutôt qu'humaine en matière d'asile et de migration.

Peu d'intérêt est toutefois accordé à l'évaluation de la législation déjà existante et régulièrement durcie qui est contraignante pour les requérant-e-s d'asile qui vivent en Suisse. Certes, on prend note des effets problématiques de l'aide d'urgence et on est prêt

que la réglementation des cas de rigueur varie passablement selon les cantons, ce qui conduit à de grandes différences et injustices. On accepte également que le bien de l'enfant soit constamment vidé de sa substance dans les décisions sur les regroupements familiaux. Toutefois, ces lois douteuses au niveau des exigences d'un Etat de droit ne sont pas modifiées. Elles sont simplement là.

Ces dernières années, l'Observatoire suisse et les observatoires romand et alémanique ont documenté environ 170 cas qui révèlent de telles inepties, suspectes mais ancrées dans la loi, dans le traitement des migrant-e-s et des requérant-e-s d'asile. Sur le plan tant cantonal que national, il existe des tentatives sincères de résoudre ces problèmes. Toutefois, les propositions de parlementaires de divers partis allant dans ce sens sont la plupart du temps refusées.

L'an dernier, nous avons été mis sous pression par de grands soucis financiers. Grâce à nos membres et aux contributions de diverses organisations, fondations et Eglises, notre travail a toutefois pu être assuré. Je me réjouis que vous restiez favorables à notre activité critique d'observatoire et que vous continuiez à soutenir l'ODAE-Suisse.



Ruth-Gaby Vermot, présidente



L'année écoulée a été riche en événements pour l'Observatoire suisse. D'une part, il a mené la campagne sur l'aide d'urgence avec trois autres organisations et d'autre part, il a publié son rapport spécialisé sur la violence domestique, qui a eu un grand écho. La collaboration avec les observatoires romand et alémanique a été intensifiée et un projet commun a été lancé. Les trois observatoires se rencontrent désormais plusieurs fois par année au niveau de leurs comités et de leurs directrices pour collaborer plus étroitement dans la documentation de cas ainsi que dans les comptes rendus et le travail de relations publiques.

### Documentation de cas

En complément à la documentation de cas émanant de Suisse occidentale et orientale, l'Observatoire suisse a établi l'an dernier douze documentations de cas individuels (6 ZH, 2 BE, 3 AG, 1 SO). En raison de nos priorités de 2011 et 2012 – violence domestique et regroupement familial –, bien des cas relèvent de ces domaines thématiques. D'autres thèmes ont cependant concerné la réglementation de l'admission provisoire, l'interdiction de mariage frappant les sans-papiers et la répression du séjour illégal en Suisse. Tous les cas des trois observatoires sont répertoriés sur une base de données commune et sont classés selon des critères définis pour faciliter la recherche spécifique.

Comme l'année précédente, on constate une certaine concentration des cas dans certains cantons. Alors qu'en 2010, la majorité des cas qui nous avait été annoncés émanait du canton de Berne, une grande proportion des cas recensés en 2011 provient du canton de Zurich. Cette répartition inégale est due au fait que l'ODAE-Suisse ne procède à la documentation de cas que depuis deux ans. La première année, nous avons établi et élargi notre réseau de contacts surtout dans le canton de Berne et, la deuxième année, nous avons pu étendre nos contacts en particulier avec des bureaux de consultation juridique et des avocat-e-s du canton de Zurich. Cependant, nous avons l'intention déclarée de nous saisir de davantage de cas provenant du nord-ouest de la Suisse et de la Suisse intérieure ces prochaines années.

Pour permettre une plus large connexion, l'ODAE-Suisse participe également depuis l'été 2011 aux réunions d'échanges entre bureaux de consultation juridique organisées par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. Cette participation nous permet d'entretenir des contacts, mais aussi d'être constamment informés des développements en cours dans le domaine de l'asile et des étrangers. Nous avons également apprécié la collaboration intense avec divers avocat-e-s spécialisé-e-s dans ce domaine.

## Publications et relations publiques

L'an dernier, nos membres et donateurs/-trices ont été informés par deux newsletters (en mars et novembre) sur des points d'actualité et sur nos cas. Notre travail d'information a été élargi et intensifié en particulier sur notre site. De même, l'ODAE-Suisse a également pu publier divers articles dans des revues spécialisées et des médias confessionnels. Les nombreuses demandes de renseignements de la part de journalistes montrent que l'Observatoire suisse est devenu un organisme de référence dans le domaine de l'asile et des étrangers. En 2011, nous avons diffusé en tout cinq communiqués aux médias et tenu deux conférences de presse. Il est également réjouissant de constater que diverses organisations se sont référées l'an dernier, pour leurs études et rapports, à des cas et à des publications proposés par l'Observatoire suisse.

Le 3 février 2011, nous avons lancé, avec Amnesty International Suisse, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés et Solidarité sans frontières, **la campagne nationale** « L'aide d'urgence : une voie sans issue ! ». Cette campagne devait attirer l'attention sur la situation précaire des personnes dépendant de l'aide d'urgence et révéler l'impossibilité de s'en sortir ainsi que les effets inopportuns de la pratique actuelle en matière d'aide d'urgence. Elle se basait sur un rapport détaillé de l'OSAR qui, avec bien des exemples fournis par les observatoires, mettait en lumière les aspects problématiques de l'aide d'urgence. Diverses actions dans la rue dans les quatre cantons clés de Vaud, de Zurich, des Grisons et de Berne ainsi que des actions de sensibilisation avec des parlementaires cantonaux et fédéraux ont complété la campagne. Celle-ci a

duré presque neuf mois et a pris fin par le dépôt d'une pétition adressée à la Conseillère fédérale compétente, Simonetta Sommaruga. Plus de 20'000 personnes ont signé cette pétition !

Le 6 juin 2011, nous avons pu présenter au public, lors d'une conférence de presse, notre **rapport spécialisé** « Violence domestique et femmes migrantes ». En plus de la secrétaire générale de l'ODAE-Suisse et de sa présidente, Claudia Hauser, membre du comité de l'organisation faîtière des foyers pour femmes ainsi que la Conseillère nationale Maria Roth-Bernasconi ont également participé à la conférence de presse. Le rapport se base sur sept cas concrets documentés ainsi que sur des prises de position et des chiffres émanant des foyers pour femmes et des centres de consultation pour les victimes. Il peut être commandé gratuitement sur notre site [www.odaе-suisse.ch](http://www.odaе-suisse.ch). Notre travail a suscité un grand intérêt et a été repris par bien des médias, services spécialisés et autres organisations. L'Office fédéral des migrations a invité l'ODAE-Suisse à un échange de vues entre expert-e-s consacré à la question de « l'intensité de la violence domestique », un des principaux thèmes traités dans notre rapport. A notre grande satisfaction, même le Tribunal fédéral a pris connaissance de notre rapport. Dans son arrêt du 7 juillet 2011 (2C\_155/2011), il se base expressément sur ce rapport.

### Lobbying

Sur la lancée de notre activité de lobbying des deux années précédentes, nous avons eu, également en 2011, régulièrement des entretiens avec des parlementaires fédéraux que nous avons à chaque fois informés, avant le début des sessions, par notre Par-Letter sur les cas et thèmes d'actualité dans le domaine de la migration. C'est aussi grâce à un intense lobbying que la motion 10.4043 déposée par Andy Tschümperlin, membre de notre comité, et basée sur le rapport de 2010 de l'ODAE-Suisse sur les cas de rigueur a pu être acceptée à une forte majorité aussi bien par le Conseil national que par le Conseil des Etats en 2011. La motion demandait que l'intégration des enfants et des jeunes soient davantage prise en considération dans l'examen des demandes de reconnaissance des cas de rigueur.

Dans le cadre de la campagne sur l'aide d'urgence au niveau national, d'autres propositions ont été déposées et une action de sensibilisation des parlementaires a été menée devant le Palais fédéral. Par ailleurs, les organisations responsables de la campagne ont informé des membres du Grand Conseil bernois sur des points chauds relevés dans la pratique de l'aide d'urgence. Les parlements des cantons de Zurich et des Grisons ont en outre été rendus attentifs par écrit aux situations insoutenables régnant dans ces cantons dans le domaine de l'aide d'urgence.

## Finances

Malheureusement, également en 2011, le financement de l'Observatoire s'est révélé très difficile. Malgré un travail de relations publiques étendu, nous n'avons guère pu augmenter le nombre de nos membres. Même si notre situation financière s'est quelque peu améliorée vers la fin de l'année grâce à des dons provenant de diverses fondations, la recherche de fonds continue de représenter un grand défi que nous souhaitons relever en 2012 en suivant une nouvelle stratégie de financement.

## Comité et secrétariat

L'an dernier, Janine Junker, travailleuse sociale et membre du comité du Réseau asile de Lucerne, a été élue à l'unanimité au Comité lors de l'Assemblée générale du 14 juin 2011. Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année écoulée.

La secrétaire générale Claudia Dubacher continue de travailler à 70%. Elle s'occupe de tous les domaines spécialisés et administratifs du secrétariat – notamment aussi de la recherche de fonds – et elle encadre les stagiaires dans leur travail. Pendant



© UN Photo / Martine Perret

cinq semaines, nous avons pu compter sur les bons services de notre ancienne stagiaire et juriste Lena Reusser dont les connaissances ont été mises à profit pour le rapport sur la violence domestique et les femmes migrantes.

L'Observatoire suisse remercie très chaleureusement ses deux stagiaires qui ont travaillé les deux à 80% de manière très engagée dans la documentation de cas individuels et dans l'extension de notre réseau de contacts. Damiano Orelli a œuvré pour l'ODAE-Suisse d'octobre 2010 à mars 2011 et Olivia Jost, de mai 2011 à janvier 2012. Nous leur disons tous nos bons vœux pour leur avenir.

Nous aimerions ici également souligner l'engagement remarquable de Franca Hirt, à la fois membre de notre Comité et trésorière, qui passe d'innombrables heures à s'occuper du site Internet, de la banque des données, de la gestion des membres et de la comptabilité de l'Observatoire suisse.

### **Favoriser les synergies**

En 2010 déjà, l'Observatoire suisse et les observatoires romand et alémanique ont convenu d'institutionnaliser une collaboration plus étroite pour mettre à profit leurs connaissances et leurs synergies réciproques. Au cours de l'année écoulée, les président-e-s et les responsables des finances des trois entités ont tenu ensemble quatre séances de coordination. En outre, il y a eu deux retraites d'un jour entier réunissant trois à six délégués de chaque entité afin de planifier et mettre en place la collaboration et le travail de relations publiques à mener en commun. Nous avons même pu lancer un premier projet commun : la publication d'un rapport spécialisé commun sur la question du regroupement familial pour mi-2012.

Un grand merci ici également à l'ancienne Conseillère fédérale Ruth Dreifuss qui a fonctionné comme modératrice pendant les deux retraites.

*Claudia Dubacher, secrétaire générale*

Le comité remercie tous ceux et celles qui ont soutenu les activités de l'ODAE-Suisse l'année dernière, que ce soit sur le plan idéal ou financier.

Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à nos membres fidèles, nos donateurs et donatrices, aux membres du comité de soutien, aux Églises et aux fondations, sans lesquels notre travail eût été impossible.

Nous tenons à mentionner :

- > Berti Wicke-Stiftung
- > Carl und Elise Elsener-Gut Stiftung
- > Johann Paul Stiftung
- > Kompetenzzentrum der Stadt Bern
- > OeME-Kommission der ev.-ref. Gesamtkirchgemeinde Bern
- > Oertli Stiftung
- > Reformierte Kirche Kanton Luzern
- > Reformierte Kirchgemeinde Ostermundigen
- > Reformierte Kirche Kanton Zug

## **Membres du Comité:**

### *Présidente*

Ruth-Gaby Vermot-Mangold, Berne    André Loembe, Düdingen (FR)  
Rodrigo Montaluisa Vivas, Genève  
Andy Tschümperlin, Rickenbach (SZ)

### *Vice-Présidente*

Boël Sambuc, Vessy (GE)

### *Réviseurs*

### *Autres membres du Comité*

Hilmi Gashi, Berne    Heinz Gabathuler, Zurich  
Franca Hirt, Boswil (AG)    Markus Imboden, Imboden und  
Janine Junker, Lucerne    Partner Treuhand AG, Zurich

## OBSTACLES AU REGROUPEMENT FAMILIAL

« Maria » est arrivée en Suisse en 2004 avec la conviction de pouvoir y faire venir à bref délai ses deux enfants nés d'un premier mariage. Pendant longtemps, elle a toutefois été financièrement dépendante de son nouveau mari qui s'opposait avec véhémence à ce souhait.

En été 2008, « Maria » a fait la connaissance de « Hans », son actuel mari de nationalité suisse. Ensemble, ils se sont préparés progressivement à faire venir les enfants restés en Equateur. Lorsqu'ils ont rempli toutes les conditions nécessaires, ils ont déposé ensemble la demande de regroupement familial concernant ces enfants. Toutefois, le service des migrations a rejeté cette demande principalement pour le motif que « Maria » ne disposait prétendument pas de moyens financiers suffisants.

### Calcul douteux des revenus

Les personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour n'ont pas un droit au regroupement familial mais la simple possibilité d'en faire la demande. Il est exigé que les membres de la famille fassent ménage commun, disposent d'un logement « approprié » et ne dépendent pas de l'aide sociale (art. 44 LETr). Les cantons ont cependant une grande marge d'appréciation dans l'interprétation de ces critères.

Ainsi, il ne suffisait pas que « Maria » soit parvenue à force d'un travail constant à la fonction de cheffe de cuisine et qu'elle ait déménagé dans un appartement spacieux de quatre pièces et demie. En outre, le calcul du revenu effectué par le service des migrations comportait de grossières erreurs au point d'aboutir à un prétendu manque de plus de 1'000 francs suisses.

### Les frère et sœur sont séparés

Lorsque « Maria » s'est adressée à la division des recours du service des migrations, cette instance a reconnu l'inexistence de motifs financiers justifiant un refus. Toutefois, elle a ajouté qu'en ce

qui concerne l'aînée « Carolina », le délai de regroupement de douze mois (art. 47, al. 1, LEtr en lien avec l'art. 73, al. 1, OASA) était écoulé, raison pour laquelle seule pouvait être autorisée l'entrée en Suisse du cadet « Marco ». Selon le service des migrations, il n'y avait pas non plus de motifs familiaux impérieux pouvant justifier un regroupement après coup en ce qui concerne « Carolina ». Celle-ci pourrait entretenir sa relation avec sa famille par téléphone.

Sans entendre « Carolina », les autorités étaient prêtes à accepter, par cette décision, de séparer les frère et sœur, séparation au plus haut point contraire au bien de l'enfant (art. 3, al.1, CDE).

### **Principe de la proportionnalité**

« Maria » et « Hans » ont été très choqués. Juste parce que « Carolina » avait déjà quatorze ans, le service des migrations tablait sur des difficultés considérables d'intégration qui justifiaient une atteinte au droit fondamental à une vie de famille (art. 8, ch. 1, CEDH). Les nombreuses lettres pouvant prouver d'une part les bonnes conditions d'intégration d'ici et d'autre part la situation inquiétante de placement en Equateur n'ont pas aidé. La famille a alors immédiatement formé un recours au Tribunal administratif.

En cas de décisions discrétionnaires, les autorités jouissent d'une marge de manœuvre importante dans l'application et l'interprétation des lois. Le principe de la proportionnalité exige cependant d'elles, dans chaque décision, de peser objectivement toutes les circonstances du cas d'espèce. Ainsi, en ce qui concerne le cas de « Maria », le tribunal a considéré qu'il n'y avait aucun indice apparent d'un procédé abusif visant à contourner les délais de regroupement, raison pour laquelle il a finalement entièrement donné droit à la famille et a autorisé l'entrée en Suisse des deux enfants ensemble.

*Olivia Jost, stagiaire*

(cas documenté par l'Observatoire suisse).

Plus d'infos sur notre site : [www.odae-suisse.ch](http://www.odae-suisse.ch)

## BILAN

ACTIFS	2011	2010
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	44'640.13	72'964.93
Caisse	246.75	250.35
Avoir actif remboursement de l'impôt anticipé	82.90	82.90
Comptes de régularisation actifs	10'000.00	0.00
<i>Total des actifs circulants</i>	<i>54'969.78</i>	<i>73'298.18</i>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Mobilier, Equipements et Installations	1'185.10	1'975.20
<i>Total actifs immobilisés</i>	<i>1'185.10</i>	<i>1'975.20</i>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>56'154.88</b>	<b>75'273.38</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements vis-à-vis de tiers	16'345.20	14'551.25
Comptes de régularisation passifs	3'205.50	14'806.20
<i>Total capital étranger à court terme</i>	<i>19'550.70</i>	<i>29'357.45</i>
Réserves secrétariat	10'000.00	10'000.00
<i>Total capital étranger à long terme</i>	<i>10'000.00</i>	<i>10'000.00</i>
<b>Capital propre</b>		
Capital de l'association 1 janvier	35'915.93	54'236.81
<b>Bénéfice / perte (-)</b>	<b>-9'311.75</b>	<b>- 18'320.88</b>
<i>Total capital propre 31 décembre</i>	<i>26'604.18</i>	<i>35'915.93</i>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>56'154.88</b>	<b>75'273.38</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION

CHARGES	2011	2010
Salaires	81'344.00	81'188.00
Prestations sociales	9'808.50	8'085.55
<i>Total des charges de personnel</i>	<i>91'152.50</i>	<i>89'273.55</i>
Frais de location	6'606.05	6'738.40
Appareils de bureau	0.00	454.80
Frais administratifs	8'816.55	7'120.18
Frais de tiers ( traductions / comptabilité )	17'597.55	13'243.45
Formation permanente	769.60	197.00
Site Internet avec banque de données	2'336.00	2'327.60
Relations publiques / Matériel de publicité	6'811.85	7'356.10
Frais de l'association	1'751.60	1'947.00
Impôts cantonal / communal	0.00	1'382.80
Amortissements	790.10	846.50
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	<i>45'479.30</i>	<i>41'613.83</i>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>136'631.80</b>	<b>130'887.38</b>
PRODUITS		
Cotisations membres	28'455.00	34'645.00
Cotisations organisations	5'000.00	4'800.00
Dons	25'344.40	26'628.00
Contributions organisations / fondations	38'600.00	19'000.00
Contributions églises	3'334.95	6'645.00
Contributions villes et communes	5'000.00	0.00
Recettes diverses / collectes	0.00	1'158.80
Resettes project communes	21'250.00	0.00
Dons membres du comité	228.00	593.00
Dissolution Réserves ( secrétariat, Projects )	0.00	19'000.00
Intérêts CCP	107.70	96.70
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>127'320.05</b>	<b>112'566.50</b>
<b>Bénéfice / Perte ( - )</b>	<b>-9'311.75</b>	<b>-18'320.88</b>

### Regard sur l'année 2012

Les thèmes d'étude prioritaires de cette année sont ceux du regroupement familial et du retrait de l'autorisation de séjour. A mi-mai 2012, paraîtra un rapport commun des trois observatoires sur le droit à la vie privée et de famille dans le cadre du regroupement familial. Nous y mettrons en évidence, à l'aide de divers cas concrets, les aspects problématiques apparaissant dans l'application du droit. On y verra notamment que les autorités ne tiennent souvent pas compte des impératifs de la Convention sur les droits de l'enfant et que les cantons interprètent de manière arbitraire leur marge d'appréciation en ce qui concerne le regroupement familial, ce qui conduit souvent à de grandes différences dans les exigences posées à un regroupement. C'est l'ODAE-Suisse qui assume la responsabilité rédactionnelle de ce rapport.

A fin 2012, l'Observatoire suisse publiera un autre rapport spécialisé. Nous avons été informés par des centres de consultation et des avocat-e-s que les autorités ont de plus en plus tendance à révoquer des autorisations de séjour ou à ne plus les prolonger lorsque les personnes concernées deviennent dépendantes de l'aide sociale. Nous souhaitons examiner cette pratique également à l'aide de cas concrets car de telles décisions posent la question de leur compatibilité avec les droits fondamentaux et les droits humains.

Notre réseau de contacts devrait s'étendre de manière ciblée au nord-ouest du pays et à la Suisse centrale pour parvenir à un meilleur équilibre entre les cantons dans la documentation des cas.

### Collaboration avec d'autres observatoires

La collaboration avec les observatoires romand et alémanique sera davantage institutionnalisée et étendue. En 2013, il est prévu de faire paraître une deuxième publication commune dont la planification et la préparation commenceront au cours du deuxième semestre 2012. L'idée est qu'à l'occasion de la publication de la 200ème documentation de cas (à fin 2011, au total 167 cas avaient été publiés), il faudrait éditer un résumé des cas et thèmes documentés par les trois observatoires.

## Finances

La recherche de fonds a donné bien du souci à l'ODAE-Suisse ces deux dernières années.

Pour garantir le financement de l'Observatoire suisse à long terme, il faut une planification financière prévoyante. Il est prévu d'augmenter le nombre des membres notamment parce qu'ils sont très souvent également donateurs ou donatrices et que nous avons grandement besoin de dons. En outre, il s'agit de trouver de nouvelles sources de financement et rendre les Eglises et les fondations plus attentives à notre travail.

## L'ODAE rectifie le tir

Les étrangères et étrangers sont de plus en plus mis sous pression en Suisse. D'un côté, le législateur entend élever les obstacles en ce qui concerne la naturalisation et, de l'autre, il veut activer l'intégration de la population migrante – à l'exception des ressortissant-e-s de l'espace UE/AELE – par le biais de conventions d'intégration prévoyant des sanctions. En outre, des idées et des plans se font jour presque à un rythme hebdomadaire pour un développement encore plus restrictif de l'asile.

L'ODAE-Suisse suit ces débats avec inquiétude et tente de montrer, par son travail de documentation et d'information, où se situent les difficultés des personnes migrantes et des requérant-e-s d'asile et de faire valoir leurs droits de manière efficace.

## Membres du Comité de soutien

Rolf Bloch, Berne  
Martine Brunshawig Graf, Genève  
Cécile Bühlmann, Lucerne  
Thomas Burgener, Vièges  
Achille Casanova, Berne  
Dominique de Werra, Lausanne  
Ruth Dreifuss, Genève  
Raymond Junod, Lausanne  
Balthasar Glättli, Zurich  
Vreni Hubmann, Zurich  
Walter Kälin, Berne  
Daniel Kaeser, Epesses  
Françoise Kopf, Soleure  
Georg Kreis, Bâle  
Anni Lanz, Bâle  
Philippe Lévy, Berne  
Jean Martin, Echandens  
Dick Marty, Lugano  
Liliane Maury-Pasquier, Genève  
Marco Mona, Zurich  
Giusep Nay, Valbella  
Jacques Neiryneck, Lausanne  
Luc Recordon, Lausanne  
Antoine Reymond, Lausanne  
Mgr Joseph Roduit, Saint-Maurice  
Claude Ruey, Nyon  
Barbara Schmid-Federer, Männedorf  
Martin Schubarth, Lausanne  
Chiara Simoneschi-Cortesi, Comano  
Pierre Yves Simonin, Aubonne  
Maja Wicki-Vogt, Zurich



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers  
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht  
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

## **Contacts:**

### **Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers**

Claudia Dubacher  
Maulbeerstrasse 14, 3011 Berne  
Tél: 031 381 45 40  
info@beobachtungsstelle.ch  
sekretariat@beobachtungsstelle.ch  
www.odae-suisse.ch

CCP: 60-262690-6

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers, 3011 Berne

### **Beobachtungsstelle Ostschweiz für Asyl- und Ausländerrecht**

Annette Bossart  
Florastrasse 6, 9000 St. Gall  
Tél: 071 222 90 66  
rds@beobachtungsstelle.ch  
www.beobachtungsstelle-rds.ch

### **Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers**

Mariana Duarte  
Case postale 270, 1211 Genève 8  
Tél: 022 310 57 30  
info@odae-romand.ch  
www.odae-romand.ch